

Société | En Dordogne, la capacité d'accueil d'urgence en augmentation



Le dispositif de veille hivernale se traduisant par une vigilance accrue vis à vis des personnes vivant dans la rue, est opérationnel depuis le 4 novembre. Il se caractérise par de l'accueil de jour, des maraudes, de la distribution de colis alimentaire et une augmentation des places de logement d'urgence, même si en Dordogne, les capacités d'hébergement ne sont pas à saturation. Le nombre de demandes est à la hausse : entre 2017 et 2018, les appels au centre 115 ont augmenté de 15 %. Environ la moitié concerne des demandes d'hébergement, les autres sont des demandes de prestations.

En Dordogne, il y aura une vingtaine de places supplémentaires d'hébergement cette année pour les personnes sans abri. Mercredi, la préfecture a présenté son plan d'urgence pour l'hiver, en collaboration avec les services sociaux et la dizaine d'associations et d'organismes qui accueillent les SDF.

Chaque année, les services de l'Etat mettent en place un dispositif hivernal, pour mettre à l'abri les personnes en difficulté qui débute au début novembre. Ainsi, depuis le 4 novembre, les maraudes composées de bénévoles et de professionnels sont opérationnelles sur Bergerac et Périgueux : elles permettent de guider les personnes à la rue vers des points de distribution alimentaire ou vers des structures d'hébergement. "Ce sont des dispositifs pérennes, qui fonctionnent sur l'ensemble de l'année, pour mettre à l'abri toutes les personnes en difficulté, tient à rappeler le préfet Frédéric Périssat. Mais la chute des températures, comme c'est le cas en cette fin de semaine, occasionnent un accroissement des demandes, et par conséquent un renforcement des moyens proposés. La capacité d'hébergement d'urgence des sans- abri est de 103 places pérennes : 62 à Périgueux, 30 à Bergerac et 11 à Sarlat.

"Nous avons assez de place" assure le préfet

Au total, la préfecture annonce trois appartements loués pour cet hiver, principalement destinés à des femmes ou à des familles. Des lits seront également rajoutés dans les hébergements habituels. En cas de grand froid sur notre région, douze chambres d'hôtel pourront également être louées pour héberger les sans-abris. Ce dispositif devrait permettre de répondre au plus grand nombre de personnes à la rue. "Actuellement, nos capacités d'hébergement ne sont pas à saturation. Le taux d'occupation tourne autour de 90 % à 95 % en fonction du type de structures. Nous avons toujours la capacité à mobiliser une chambre d'hôtel. Mais, ce n'est pas le type

d'hébergement qui convient le mieux pour ce type de personnes", précise le préfet Frédéric Périssat. C'est le 115 qui devra gérer la régulation de ces places. En Dordogne, il est porté par l'association de soutien de la Dordogne et le Service d'accompagnement des familles en difficulté (Safed). Un numéro qui a vu croître son nombre d'appel, +15% l'an dernier. Environ la moitié concerne des demandes d'hébergement, les autres sont des demandes de prestations (douche, accès aux soins, et colis alimentaire).

Modernisation en cours

Les structures d'hébergements vont subir d'importants travaux : dès janvier à Bergerac, la Maison d'accueil temporaire va s'installer dans des locaux neufs, et ainsi passer de 15 à 23 places. Elle disposera de chambres individuelles, d'espaces pour accueillir les femmes, notamment celles victimes de violences conjugales et elle pourra désormais accueillir des familles. Il est aussi prévu que les horaires d'ouverture et d'accueil soient élargis, notamment sur les week ends.

Au printemps, c'est à Périgueux qu'il y aura du changement : les chalets de la Halte 24 du Chemin des Feutres à Périgueux seront remplacés par des mini-maisons construites dans des containers, avec 30 chambres individuelles et huit logements pour familles. La capacité d'accueil de cette structure va ainsi doubler pour atteindre les 62 places.

Le coût annuel de ce dispositif de veille sanitaire mis en place par la préfecture est de 1,4 million d'euros. 900 000 euros sont consacrés à l'hébergement et 500 000 euros pour la veille sanitaire et les maraudes.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : aqui.fr

Publié sur aqui.fr le 15/11/2019

[Url de cet article](#)